

## Cas de rigueur de cas de rigueur:

## extension des soutiens

**29 septembre 2021** 

Compte tenu des récentes annonces du Conseil Fédéral, le Conseil d'Etat considère que certains secteurs méritent une prolongation d'accompagnement pour les aider à s'adapter à une nouvelle normalité. Une prise en charge partielle des coûts fixes non couverts se justifie pour la période d'octobre 2021 à décembre 2021 en raison d'une fréquentation limitée par les dernières décisions.

